

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

---

FACILITER L'EXERCICE, PAR LES ÉLUS LOCAUX, DE LEUR MANDAT - (N° 660)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par  
M. Philippe Doucet, rapporteur

-----

### ARTICLE 5 BIS

À la fin des alinéas 3, 7 et 11, substituer aux mots : « les indemnités de ceux-ci », les mots : « leurs indemnités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.